



Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

CONTRÔLE D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE

PROFESSIONNELS

Toutes les informations pratiques
pour accéder aux déchèteries
à partir du 1^{er} juillet 2017



Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc
04 50 78 12 10
dechets@ccpmb.fr
www.ccpmb.fr

avec le soutien de

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

INSCRIPTIONS

1 seule inscription / 4 déchèteries

+ simple et + rapide !

**Inscrivez-vous en ligne directement
sur www.ccpmb.fr**

- 1 Remplissez le formulaire d'inscription** à retirer dans l'une des 4 déchèteries ou à télécharger sur www.ccpmb.fr
- 2 Ajoutez un justificatif de localisation** de l'entreprise et une **copie de la (des) cartes grises** des véhicules utilisés.
- 3 Renvoyez le dossier** à la CCPMB
648 chemin des Prés Caton
74190 Passy
ou à dechets@ccpmb.fr

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée sous 8 jours.

PROCÉDURE

- 1** Présentez votre véhicule à l'entrée d'une déchèterie.
- 2** Identifiez sur la borne le type de déchets à déposer.
Les gardiens vérifieront systématiquement pour limiter les erreurs et optimiser la qualité des dépôts.
- 3** Entrez dans la déchèterie à l'ouverture de la barrière.



Nombre de véhicules par entreprise autorisés à accéder aux déchèteries : illimité.



Accès interdit aux véhicules de plus de 3,5 T.



Les professionnels établis hors du Pays du Mont-Blanc, doivent fournir une attestation à télécharger sur www.ccpmb.fr confirmant que le chantier se déroule à Cordon, Combloux, Demi-Quartier, Domancy, Les Contamines, Megève, Passy, Praz-sur-Arly, Saint Gervais et Sallanches ou Servoz.

TARIFS

Prix par passage

Cartons - Ferrailles - Verre - Emballages recyclables - D3E

véhicule de 0 à 3 m ^{3*}	gratuit
véhicule de + de 3 m ^{3**}	gratuit

Incinérables - Encombrants - Déchets verts - Gravats - Bois - Plâtre

véhicule de 0 à 3 m ³	
<i>Professionnels CCPMB</i>	45 € HT
<i>Professionnels hors territoire</i>	57 € HT
véhicule de + de 3 m ³	
<i>Professionnels CCPMB</i>	150 € HT
<i>Professionnels hors territoire</i>	190 € HT

Pour les déchets non cités ci-dessus, rapprochez-vous des prestataires du territoire spécialisés dans l'évacuation et le traitement des déchets des professionnels.

Un suivi des dépenses en temps réel

- La tarification professionnelle s'applique au passage de chaque véhicule et selon son volume maximal
- Un compte entreprise vous permet de suivre votre consommation en direct (*nombre de véhicule, d'utilisateurs, de passage...*)
- La facture est directement adressée à l'entreprise à la fin du mois
- Le paiement en ligne ou par prélèvement est à privilégier



Cas particulier

Les professionnels du bois qui s'engagent dans une démarche exemplaire :

- Ne plus brûler les déchets issus de leur activité
 - Modifier ou remplacer leur mode de chauffage
- pourront déposer gratuitement leurs déchets bois en déchèterie après signature d'une convention avec la CCPMB.

Pour en savoir plus : rapprochez-vous du service déchets

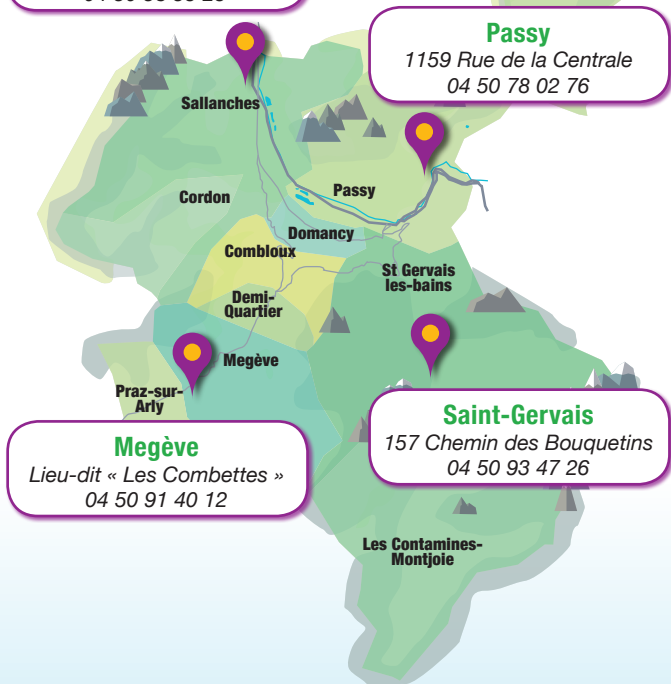
*Kangoo, Partner, Berlingo... - **Master, Boxer, Jumpy, Pick up...

Sallanches

Route de Blancheville
04 50 58 53 23

Passy

1159 Rue de la Centrale
04 50 78 02 76



Megève

Lieu-dit « Les Combettes »
04 50 91 40 12

Saint-Gervais

157 Chemin des Bouquetins
04 50 93 47 26

MEGÈVE

PASSY

SALLANCHES

SAINT-GERVAIS

AVRIL À OCTOBRE				
Lun.		14h - 19h		
Mar.			8h - 12h 14h - 18h30	
Mer.	8h15 - 11h45 13h30 - 18h15	9h - 12h 14h - 19h		10h - 12h 14h30 - 19h
Jeu.				
Ven.			8h - 12h 14h - 18h	
Sam.				
Dim.			9h - 12h	10h - 12h
NOVEMBRE À MARS				
Lun.		14h - 18h		
Mar.				14h - 18h
Mer.	8h15 - 11h45 13h30 - 18h15	9h - 12h 14h - 18h	8h30 - 12h 13h30 - 17h	10h - 12h 14h - 18h
Jeu.				14h - 18h
Ven.				
Sam.				10h - 12h 14h - 18h
Dim.			10h - 12h	

Fermées les jours fériés

Plus d'informations www.ccpmb.fr / rubrique déchets